

COLLECTIVITÉ TERRITORIALE
DE
SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

=====
Pôle Tourisme et Attractivité
=====
Centre d'Information Touristique

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Égalité - Fraternité

Séance officielle du mardi 28 février 2023

DÉLIBÉRATION N°54/2023

**TARIFS DES PRODUITS ET DES PRESTATIONS EN VENTE
AU SEIN DU POLE TOURISME ET ATTRACTIVITE**

LE CONSEIL TERRITORIAL DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

- VU** la loi organique n°2007-223 et la loi n°2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-mer
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales
- VU** le Schéma de Développement Stratégique 2010 – 2030 et son plan d'action 2021 - 2025
- VU** la délibération n°136 – 2016 du 27 mai 2016 concernant la reprise du CRT en régie directe par la Collectivité Territoriale
- VU** la délibération n°330/2016 du 16 décembre 2016 validant le plan d'actions touristiques 2016 – 2023
- VU** la délibération n°13/2020 fixant les tarifs des activités et des produits proposés au public dans les services de la Collectivité Territoriale
- VU** la délibération n°190/2021 du 13 juillet 2021 fixant les tarifs des activités et des produits proposés au public dans les services de la Collectivité Territoriale modification de la délibération n°13/2020 du 4 février 2020
- VU** La délibération n°168/2022 relative aux tarifs des produits et des prestations en vente au Centre d'Information Touristique

CONSIDERANT qu'il convient de réévaluer les tarifs des produits et des activités touristiques proposés aux tours opérateurs, aux groupes dont la valeur marchande a évolué ces dernières années et pour une mise en adéquation avec les prix pratiqués sur le marché régional

CONSIDERANT les préconisations du plan d'actions touristiques 2016 – 2023

CONSIDERANT qu'il convient de diversifier l'offre des produits au point de vente du Centre d'Information Touristique à Saint-Pierre

SUR le rapport de son Président

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
A ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ LA DÉLIBÉRATION DONT LA TENEUR SUIT**

Article 1 : La Collectivité Territoriale assure le rôle d'une agence réceptive et vendra des séjours pour les groupes. La nouvelle tarification des séjours et des prestations aux groupes se définit de la façon suivante :

TARIFS GROUPES (15 PERSONNES ET PLUS)

EXCURSIONS		TARIF EN EUROS
Tour guidé de l'île en autocar 1h20	par adulte	29.50 €
Tour guidé de l'île en autocar 1h20	par enfant	14.75 €
Tour guidé de l'île en autocar 1h20 (20 pax minimum)	par adulte	25.00 €
Tour guidé de l'île en autocar 1h20 (20 pax minimum)	par enfant	12.50 €
Tour guidé de l'île en autocar 2h00 (20 pax minimum)	par adulte	32.50 €
Tour guidé de l'île en autocar 2h00 (20 pax minimum)	par enfant	16.75 €
Transport avec manutention bagages depuis ou vers l'aéroport (20 pax minimum)	par passager	12.00 €
Transport depuis le centre - ville (20 pax minimum)	par passager	12.00 €
Déplacement sans manutention bagages	par transfert	218.50 €
Transport Groupes voyage (-20 pax) avec manutention de bagages - Depuis ou vers l'aéroport -	par transfert	240.00 €
Transport Groupes voyage (20 pax +) avec manutention de bagages - Depuis ou vers l'aéroport -	par personne	12.00 €
Transport Groupes voyage (-20 pax) avec manutention de bagages - Depuis ou vers l'aéroport -	par transfert	240.00 €
Visite libre du musée de l'Arche	par personne	5.00 €
Visite guidée du musée de l'Arche	par personne	7.00 €
Circuit Architecture et Patrimoine	par personne	20.00 €
Circuit Ile aux Marins	par personne	30.00 €
Circuit Prohibition	par personne	25.00 €
Découverte du milieu marin 1h30	par personne	23.00 €
Découverte du milieu marin 3h00	par personne	40.00 €
Découverte du milieu marin à la journée	par personne	63.00 €
Journée complète Miquelon-Langlade	par personne	115.00 €
Danses traditionnelles 30-40 minutes	par groupe	150.00 €
Frais de dossier <20 pax	par programme de séjour	100.00 €
Frais de dossier 20 à 30 pax	par programme de séjour	150.00 €
Frais de dossier + 30 pax	par programme de séjour	200.00 €

Article 2 : Les tarifs des articles promotionnels en vente au Centre d'Information Touristique sont fixés comme suit :

DESIGNATION	TAILLE	COULEUR	PRIX
Béret basque Laburu rouge/Spm	Enfant	Noir	12.00 €
Béret basque Laburu verte/Spm	Adulte	Rouge	15.00 €
Foulard basque Laburu rouge/Spm	Enfant/Adulte	Noir	8.00 €
Foulard basque Laburu verte/Spm	Enfant/Adulte	Rouge	8.00 €
Polaire « Carte Spm »	S,M,L,XL,XXL (Adulte)	Noir	35.00 €
Coupe-vent « Carte Spm »	S,M,L,XL,XXL (Adulte)	Noir	30.00 €
Sac back pack « Carte Spm »	11 litres	Noir	15.00 €
Sac bandoulière « Carte Spm »	11 litres	Vert	15.00 €
Tee-shirt « Carte Spm »	XS,M,L,XL (enfant)	Blanc	8.00 €
Tee-shirt « Mouton »	XS,M,L,XL (enfant)	Blanc	8.00 €
Tee-shirt « Carte Spm »	S,M,L,XL,XXL (adulte)	Blanc	12.00 €
Tee-shirt « Fronton »	S,M,L,XL,XXL (adulte)	Blanc	12.00 €
Polo « Traînière »	S,M,L,XL,XXL (adulte)	Blanc	25.00 €
Tablier « Carte Spm »	Adulte	Beige	15.00 €
Porte-clés « Carte Spm »			8.00 €
Couteau à oursins « Pala »			50.00 €
Enveloppe « prêt-à-poster »			1.50 €
Ouvrage « En passant par Miquelon »			15.00 €
Ouvrage « Famille Briand »			20.00 €

Condition de remboursement : Aucune

Article 3 : L'Assemblée Territoriale autorise le Centre d'Information Touristique à vendre l'ensemble des produits, prestations touristiques et événements culturels et sportifs proposés par le Pôle Tourisme & Attractivité.

Les produits et prestations seront vendus et remboursés en application de la délibération tarifaire en vigueur.

Article 4 : L'Assemblée Territoriale autorise le Centre d'Information Touristique à vendre des prestations de services touristiques autres.

DESIGNATION	LIEU ET DUREE	PRIX
Prestation à la journée pour 1 personne	Déjeuner et tour guidé de Miquelon-Langlade de 3 heures	85.00 €
Prestation une nuitée pour 1 personne	Accueil bateau - déjeuner - tour guidé de Miquelon-Langlade de 3 heures - 1 nuitée - petit déjeuner	173.00 €
Prestation une nuitée pour 2 personnes	Accueil bateau - déjeuner - tour guidé de Miquelon-Langlade de 3 heures - 1 nuitée - petit déjeuner	268.00 €
Promenade en doris pour 1 personne	Départ depuis Saint-Pierre, durée 1h30	50.00 €
Activité de pêche en mer en doris pour 1 personne	Départ depuis Saint-Pierre, sur une demi-journée	90.00 €
Randonnée équestre « Découvrir Saint-Pierre à cheval - Forêt Boréale »	Durée 1h	25.00 €
Randonnée équestre « Découvrir Saint-Pierre à cheval - Sur les hauts de Saint-Pierre » pour 1 personne	Durée 1h30	40.00 €

Randonnée équestre « Découvrir Saint-Pierre à cheval – Sur les hauts de Saint-Pierre » pour 1 personne	Durée 2 h	45.00 €
Balade en main	30 minutes	15.00 €
Visite de l'Atelier	30 minutes	15.00 €
Stage de confection	1h30	40.00 €

Conditions de remboursements des produits de prestations de services touristiques :

Sur les prestations de services touristiques listées dans le tableau ci-dessus devant être effectuées sur Miquelon-Langlade, en cas de prestation non réalisée en raison de l'annulation du transporteur permettant l'accès à Miquelon-Langlade, et dans le cas où la prestation ne peut être réalisée avant la fin du séjour du touriste à Saint-Pierre-et-Miquelon, le remboursement de la prestation s'applique en totalité soit 100 % sous réserve de la transmission des justificatifs suivants : l'annonce officielle de l'annulation du déplacement par le transporteur et le document précisant la date de fin de séjour du visiteur.

Sur toutes les prestations touristiques achetées au point de vente du Centre d'Information Touristique à Saint-Pierre un remboursement s'applique en totalité à 100 % en cas d'annulation suite à un empêchement venant du prestataire organisateur.

Article 5 : L'ensemble des recettes générées par la vente des articles et produits prévus aux articles 1,2 et 4 est imputable au chapitre 70 du Budget Territorial.

Article 6 : La délibération n°168/2022 relative aux tarifs des produits et des prestations en vente au Centre d'Information Touristique est abrogée.

Article 7 : La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité prescrites par la loi et sera transmise au représentant de l'État à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Adopté

19 voix pour
0 voix contre
0 abstention
Conseillers élus : 19
Conseillers présents : 18
Conseillers votants : 19

Transmis au Représentant de l'État

Le 03/03/2023

Publié le 06/03/2023

ACTE EXÉCUTOIRE

**Le Président,
Bernard BRIAND**

PROCÉDURES DE RECOURS

Si vous estimez que la présente décision est contestable, vous pouvez former :

- soit un **recours gracieux** devant Monsieur le Président du Conseil Territorial – Hôtel du Territoire, Place Monseigneur MAURER, BP 4208, 97500 SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON dans un délai de deux mois suivant sa publication ;

- soit un **recours contentieux** devant le Tribunal administratif de Saint-Pierre-et-Miquelon – Préfecture, Place du Lieutenant-Colonel PIGEAUD, BP 4200, 97500 SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON dans un délai de deux mois suivant sa publication ou la décision de refus suite à un recours gracieux.

Suite à un recours gracieux, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité compétente vaut décision de refus.

COLLECTIVITÉ TERRITORIALE
DE
SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

=====
Pôle Tourisme et Attractivité

=====
Centre d'Information Touristique

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Égalité - Fraternité

Séance officielle du mardi 28 février 2023

RAPPORT AU CONSEIL TERRITORIAL

**TARIFS DES PRODUITS ET DES PRESTATIONS EN VENTE
AU SEIN DU POLE TOURISME ET ATTRACTIVITE**

Le Centre d'Information Touristique œuvre au quotidien pour proposer de nouveaux services contribuant au développement et à la promotion touristique.

Le Centre d'Information Touristique (CIT) propose à la vente, divers produits promotionnels dont il convient d'arrêter les tarifs. Pour satisfaire au mieux les besoins des visiteurs, il est envisagé de diversifier l'offre de produits et des prestations. Aussi il convient d'autoriser le Centre d'Information Touristique, par le biais de son point de vente à Saint-Pierre, à vendre des produits et des prestations touristiques, ainsi que les événements sportifs et culturels et les produits et prestations proposés par les autres Pôles de la Collectivité Territoriale, et à encaisser les recettes correspondantes.

Tel est l'objet de la présente délibération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Le Président,
Bernard BRIAND**